



Charlesbourg, le 12 mars 1998

A V I S

À TOUS LES FOURNISSEURS

RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX

Pour faire suite au réaménagement de nos locaux, veuillez prendre note que toute correspondance future pour la Direction de la rénovation cadastrale devra être adressée au local *G 309 au lieu du local F 318.*

(Avis 98-38)

